

L'an deux mil seize, le vingt-cinq novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-sept novembre deux mil seize, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Yves HENRY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs HENRY Yves, GIROUX Bernard, MARTIN Rémi, VISTE Christian, OLIVIER Stéphane, BERNARD Sonia, DOURNEL Monique, DUPARC Séverine, EUSTACHE Gilbert, HAMEL Karine, MOUCHEL Jean-Marie et VASTEL Guy.

ABSENTS EXCUSES : FIANT Jean (pouvoir à MARTIN R.) et HERTZ Didier (pouvoir à HENRY Y.)

SECRETAIRE DE SEANCE : BERNARD Sonia

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire adresse ses condoléances à Gilbert EUSTACHE, suite au décès de sa mère Marie EUSTACHE, une figure de Virandeville. Elle est décédée à l'âge de 94 ans. Elle a toujours habité la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un sujet concernant la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 13 octobre 2016.

BAIL DU LOGEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE (délibération n°2016-47)

Monsieur le Maire rappelle que la locataire du logement de l'école maternelle a donné son préavis pour le 31 décembre 2016.

Le loyer actuel est de 475.59 € et les charges pour le gaz dont le compteur est commun à l'école maternelle sont de 75 € mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer le loyer mensuel à 480 €
- De fixer les charges à 80 €

DEVIS ECLAIRAGE STADE (délibération n° 2016-48)

L'Adjoint délégué a consulté 3 entreprises pour le changement de l'éclairage du stade. Deux entreprises ont répondu.

Monsieur le Maire informe que le budget ne permet pas de financer maintenant l'installation de LED et les communes de Sideville et Teurthéville-Hague finançant chacune 1/3 du hors taxe étaient favorables au devis de l'entreprise FOSSEY. De plus, le projecteur changé en début d'année n'a pas besoin d'être remplacé. Le montant du devis sera donc moins élevé.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient le devis de l'entreprise FOSSEY pour le changement de 5 projecteurs,
- sollicite les communes de Sideville et Teurthéville-Hague pour un financement à hauteur d'1/3 du montant HT.

PORTE ECOLE PRIMAIRE (délibération n°2016-49)

La vitre de la porte de la classe de CP s'est trouvée brisée la veille des vacances de la Toussaint. Un contreplaqué a été posé par l'agent communal.

Initialement, cette porte devait être changée cette année. Toutefois, la somme prévue au budget n'était pas suffisante. Des fenêtres ont donc été changées à la place et le remplacement de cette porte était reporté pour 2017.

Entre temps, la dotation de solidarité rurale perçue est plus élevée que le montant prévu au budget et permet de financer dès maintenant le changement de cette porte.

Ainsi, le Conseil Municipal décide de procéder au remplacement de la porte et retient le devis de l'entreprise BAHIER d'un montant de 2 219.40 € TTC.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET (délibération n°2016-50)

Afin de financer les décisions prises lors de cette réunion (éclairage du stade et changement de la porte de l'école primaire), il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget.

De plus, le trésorier a adressé un mail ce matin concernant la participation pour le CIAU imputée à l'article 62878 alors qu'elle aurait dû l'être au 657351. Afin de corriger cette erreur d'imputation, il est nécessaire de procéder au mouvement de crédit.

Fonctionnement recettes :

74121 "Dotation de solidarité rurale"	+ 5 944.00 €
70878 "Remboursement de frais par autres redevables" :	+ 4 456.00 €

Fonctionnement dépenses :

62878 "Remboursement de frais à d'autres organismes"	- 1 000.00 €
657351 "Subventions de fonctionnement au GFP de rattachement :	+ 1 000.00 €
023 "Virement à la section d'investissement" :	+ 10 400.00 €

Investissement recettes :

021 "Virement de la section de fonctionnement" :	+ 10 400.00 €
--	---------------

Investissement dépenses :

21312 "Bâtiments scolaires"	+ 2 300.00 €
2128 "Autres agencements et aménagements de terrains"	+ 8 100.00 €

COMMUNE NOUVELLE (délibération n° 2016-51)

Le Conseil Municipal a été destinataire du compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 18 octobre à Martinvast.

Monsieur le Maire souligne que lors de la dernière réunion, il lui a été reproché de ne pas poser la bonne question. Si tel est le cas, il s'en excuse. Mais il n'y avait aucune intention de sa part de ne pas poser la bonne question.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur VASTEL qui présente un compte rendu de la réunion du 18 octobre, où il s'est rendu avec Mrs VISTE et MOUCHEL.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole tour à tour à chacun des conseillers afin que tout le monde puisse s'exprimer.

Monsieur VISTE doit quitter la séance et donne pouvoir à Monsieur MOUCHEL.

Monsieur le Maire pose la question suivante : Souhaitez-vous poursuivre l'étude de cette commune nouvelle ?, répondre par oui ou par non

Le vote a lieu à bulletin secret.

Votants	14
Exprimés	14
Non	9
Oui	5

Madame DUPARC doit quitter la séance.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (délibération n° 2016-52)

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3, 1° et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour la raison suivante :

L'adjoint technique affecté entre autres au ménage des écoles, des vestiaires et des sanitaires publics a repris son travail à temps plein mais ne peut plus effectuer les tâches décrites ci-dessus, sur avis médical.

En conséquence, cela nécessite une réorganisation des tâches entre plusieurs agents. En attendant la mise en place de cette réorganisation, il est nécessaire de recruter un agent.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi temporaire d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet soit 77 heures et 30 minutes pour la période du 28 novembre au 31 décembre 2016 pour les fonctions suivantes :

- Ménage à l'école primaire,
- Ménage au stade,
- Ménage des toilettes publiques,

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Voirie

Comme convenu lors de la dernière réunion, l'Adjoint délégué présente les devis pour les travaux du Hameau Les Contes
Il a retenu l'entreprise HAMEL, la moins disante.

2. Cabinet médical

Le Dr MORIN a emménagé dans son nouveau local le 1^{er} novembre.
Le cabinet de l'infirmier est maintenant accessible par la passerelle.
La commission travaux s'est rendue dans les anciens locaux début novembre afin de déterminer l'aménagement. L'escalier est enlevé ce qui permettra de faire un secrétariat. La petite fenêtre du fonds sera agrandie. L'ouverture pour la baie dans le cabinet est réalisée.
Afin que les travaux soient terminés en temps, soit le 31 décembre 2016, l'employé communal est volontaire pour travailler tous les samedis.

3. Illuminations

Etant impossible de dégager des heures à l'employé communal pour le montage des illuminations (environ 1 semaine pour une personne), il a été décidé de faire appel à l'entreprise Handi green.

4. urbanisme

Un certificat d'urbanisme opérationnel a été déposé pour la parcelle cadastrée B 1476. Le chemin privé desservant les habitations 21A, 21B et 21C est privé et appartient pour une partie à la parcelle B 1476.
Il serait souhaitable que la commune puisse acquérir ce chemin, d'autant plus que des réseaux souterrains passent de ce côté. Cela permettrait également à la commune de l'entretenir convenablement.
Une demande a été adressée au notaire en charge du dossier.

5. Cantine

L'Adjoint délégué s'est rendu à la réunion de la commission cantine le 24 novembre. Le repas de Noël est fixé au jeudi 15 décembre. Les parents d'élèves sont sollicités pour aider au service de ce repas. 50 enfants de Virandeville y participeront.

D'autre part, depuis la rentrée de septembre, 2 à 3 élèves sont très indisciplinés et perturbent le service à la cantine. Les agents passent leur temps à les reprendre, en vain. Les parents vont être convoqués. Si le problème persiste une exclusion temporaire pourra être envisagée

6. Elections primaires de la droite et du centre

Les organisateurs de ces élections ont demandé à Monsieur le Maire de faire un bureau de vote à la mairie de Virandeville. Monsieur le Maire a donné son accord, mais pas dans la mairie. Le bureau de vote est installé dans la salle de presbytère.

7. Effacement réseau

Un conseiller municipal signale que la réfection de l'accotement devant chez lui n'est toujours pas réalisée.

8. Bacs ordures ménagères

La CCDD distribue actuellement les bacs à ordures ménagères. Toutefois, une conseillère municipale signale qu'elle et ses voisins n'auront pas de bac individuel, mais qu'un gros conteneur sera à leur disposition au bout de chemin. Elle souhaite en connaître la raison. Les camions poubelles n'ont plus le droit de faire de marche arrière. De ce fait, ils ne peuvent s'engager dans ce chemin. Il en est de même au Marvis et quelques autres hameaux de la commune.

9. Accessibilité

Un conseiller municipal signale qu'une personne en fauteuil roulant souhaitait se rendre à l'église pour une inhumation. Le seul accès possible est par la barrière près de l'entrée du presbytère. Toutefois, une voiture était stationnée juste devant ces barrières rendant l'accès impossible à cette personne.

Il est nécessaire de trouver une solution pour interdire le stationnement devant ces barrières.

10. Panneaux d'informations commerces

Un conseiller municipal demande où en est le projet des panneaux d'informations pour les commerces. L'Adjoint délégué informe que ce n'est pas oublié, mais en ce moment il est très pris par les travaux du cabinet médical.

11. Alarme attentats

L'Adjoint délégué signale que les enseignants devront refaire un exercice de simulation d'attentat. Il serait souhaitable que les alarmes (lumineuses et non sonores) soient posées. L'Adjoint délégué sera relancé pour faire ces travaux

La séance est levée à 21h15